

NIVEAU DE SATISFACTION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS À L'ÉGARD DES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CÉRUL)

À l'Université Laval, l'éthique de la recherche est organisée par les «modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur des êtres humains» adoptées par le Conseil d'administration (15 février 2006). Elles décrivent les procédures essentielles à l'atteinte des plus hauts standards éthiques dans le domaine de la recherche et de la création. Depuis de nombreuses années, l'Université, par l'intermédiaire du vice-rectorat à la recherche et à la création, confie la responsabilité de l'application des *Modalités de gestion* au Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUÉ). Le CUÉ coordonne les travaux des trois comités sectoriels d'éthique de la recherche qui examinent les projets des professeures et professeurs selon la discipline de recherche (en sciences de la santé, en psychologie et en sciences de l'éducation, et pour les autres disciplines, le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche). Ce sont ces trois comités sectoriels que l'on nomme les CÉRUL. Ils sont chacun pourvus d'une présidente ou d'un président et d'une dizaine de membres.

Tous les projets de recherche impliquant la participation d'êtres humains doivent être évalués, que le projet soit

subventionné ou non. Conformément à ce qu'exigent les organismes subventionnaires, l'accès aux fonds de recherche impliquant des sujets humains est conditionnel à une évaluation et à une approbation d'un des trois CÉRUL. Les principes appliqués par les CÉRUL sont ceux de l'«Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains» (ÉPTC 2 – www.pre.ethics.gc.ca/fran-cois/policystatement/policystatement.cfm). Cet énoncé politique est établi par le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, groupe créé par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Chaque projet de recherche est évalué non seulement en tenant compte des règles établies par les organismes qui financent la recherche universitaire, mais aussi en fonction des exigences déontologiques des organismes professionnels, des lois et des politiques gouvernementales canadiennes et québécoises, ainsi que des codes d'éthique internationaux.

Tous les projets de recherche impliquant la participation d'êtres humains doivent être évalués, que le projet soit subventionné ou non

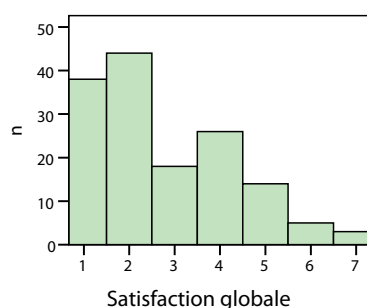
Depuis quelque temps, plusieurs collègues ont signalé au Conseil syndical du SPUL qu'ils rencontrent des difficultés concernant le fonctionnement des CÉRUL. Selon les faits rapportés au Conseil syndical, d'importantes contraintes nuisent au déroulement des activités de recherche. Le Conseil syndical a demandé au Comité exécutif du SPUL de former un comité ad hoc dont le mandat consistait à documenter la situation et à identifier les problèmes rencontrés par les professeures et professeurs. Au printemps 2011, le comité ad hoc a élaboré et mis en ligne un questionnaire auquel les professeures et professeurs ont été invités à répondre.

Au total 197 professeures et professeurs ont participé, soit 103 titulaires (54 %); 50 agrégés (26 %), 35 adjoints (18 %) et 3 assistants (2 %). De ce nombre, 155 participantes et participants (79 %) avaient déposé une demande d'approbation d'un projet de recherche aux CÉRUL, au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, 85 des 155 répondantes et répondants (55 %) ont aussi déposé une demande d'approbation d'un projet à d'autres comités d'éthique, comme ceux du Centre hospitalier universitaire de Québec de l'Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec ou d'un autre centre hospitalier affilié à l'Université Laval. De plus, 93 % des 155 participantes et participants rapportent soumettre annuellement plus d'une demande aux CÉRUL. En outre, 62 % des participantes et participants ont souligné une situation particulièrement difficile à la suite du dépôt d'une demande aux CÉRUL, ce qui a eu une incidence directe soit sur le déroulement du projet de recherche ou sur son financement.

Le texte qui suit rapporte la moyenne de l'indice de satisfaction et la distribution des réponses pour chacune des questions. L'échelle de réponse utilisée est une échelle de Lickert en sept points (1 : très insatisfait à 7 : très satisfait). De plus, quelques commentaires des participantes et participants sont présentés.

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION GLOBAL PAR RAPPORT AU FONCTIONNEMENT DES CÉRUL?

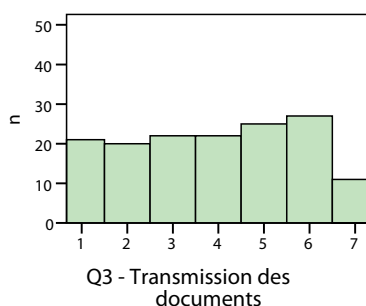
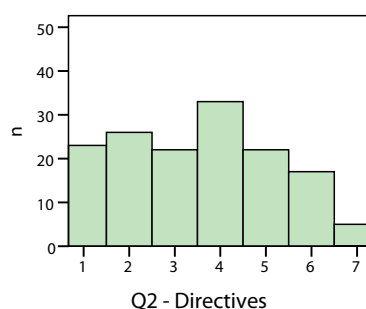
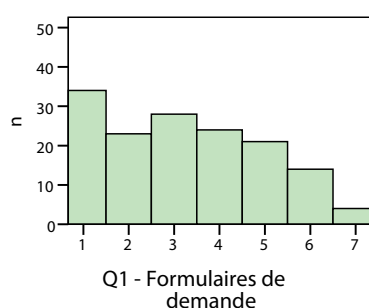
Le niveau de satisfaction moyen des 148 répondantes et répondants est de 2,7;



La majorité des répondantes et répondants se disent insatisfaits du fonctionnement des CÉRUL.

EN CE QUI CONCERNE LA « SOUMISSION DES DEMANDES D'APPROBATION » QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION GLOBALE PAR RAPPORT 1) AUX FORMULAIRES DE DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET; 2) AUX DIRECTIVES; ET 3) À LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AUX CÉRUL?

Le niveau de satisfaction moyen des 148 répondantes et répondants peut être qualifié de bas (Q1 : 3,2; Q2 : 3,5) à moyen (Q3 : 3,9). De façon générale, les répondantes et répondants signalent que le temps nécessaire pour remplir le formulaire et les délais pour obtenir des réponses à des questions d'éclaircissement sont souvent trop longs.

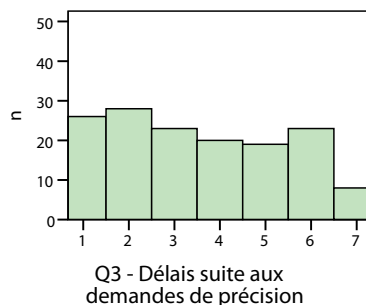
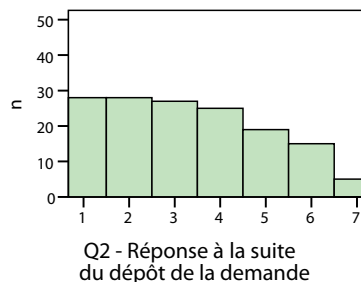
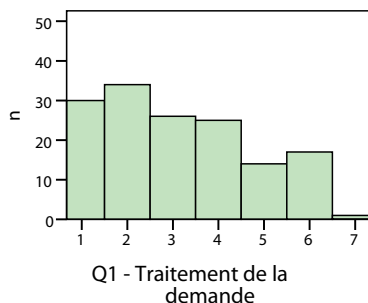


Le formulaire est décrit comme complexe, exigeant et comportant trop de détails. Conséquemment, il est perçu comme lourd et non flexible (c.-à-d. peu ajusté aux caractéristiques des différents types de recherche). À ce propos, plusieurs collègues affirment que le dossier pour les CÉRUL nécessite autant d'effort que la préparation d'une demande de subvention. Pour certaines et certains, l'envoi des demandes par voie électronique devrait être privilégié. Plusieurs suggestions ont été avancées pour faciliter la procédure; par exemple, un membre des CÉRUL pourrait assumer la responsabilité d'un secteur de recherche afin de répondre aux questions et accélérer le processus de traitement des demandes. Par ailleurs, il pourrait être pertinent de créer un formulaire allégé et d'instaurer une procédure accélérée « voie rapide » pour les projets simples, impliquant un faible niveau de risques pour les participantes et participants.

Les participantes et participants ne sont pas satisfaits du fonctionnement des CÉRUL

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION QUANT AUX DÉLAIS PAR RAPPORT 1) AU TEMPS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'APPROBATION; 2) AUX DÉLAIS DE RÉPONSE À LA SUITE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE; ET 3) AUX DÉLAIS DE RÉPONSE À LA SUITE DES DEMANDES DE PRÉCISION?

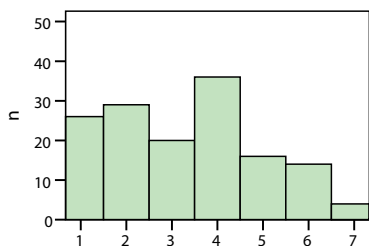
Le niveau de satisfaction moyen des 147 répondants est plutôt bas (Q1 : 3,1; Q2 : 3,3; Q3 : 3,5).



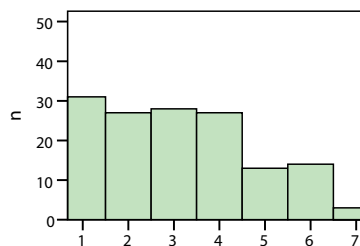
Le délai, entre le moment de soumission de la demande aux CÉRUL et la réception de l'approbation (pour avoir accès au fonds), est trop long. Cette situation nuit à la réalisation et à l'avancement des projets. Dans la majorité des cas, des délais sont liés à des demandes de révisions mineures, ce qui augmente l'insatisfaction. Certaines répondantes et certains répondants ont même indiqué que des fonds de recherche auraient été perdus en raison de tels délais.

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION QUANT AUX COMMUNICATIONS PAR RAPPORT 1) AUX MÉCANISMES DE DEMANDES DE PRÉCISION SUR LE PROJET; 2) À L'ACCESSIBILITÉ AU COMITÉ (C.-À-D. QUESTIONS OU INFORMATION À FOURNIR AU COMITÉ); 3) À LA PERTINENCE DES COMMENTAIRES DU COMITÉ À LA SUITE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'APPROBATION; ET 4) AUX PROCESSUS ET INSTANCES D'APPEL?

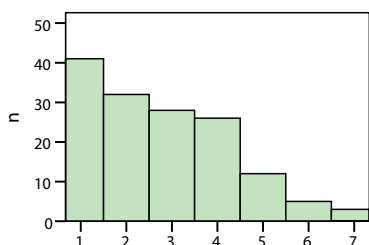
Pour les deux premières questions, le niveau de satisfaction moyen est bas (Q1 : 3,3; Q2 : 3,1), il est encore plus bas pour les deux dernières questions (Q3 : 2,7; Q4 : 2,9). À noter que le taux de réponse pour la Question 4 est plus faible que pour les autres (n=124).



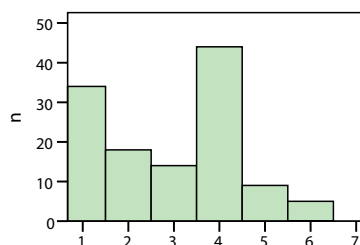
Q1 - Demandes de précision



Q2 - Accessibilité au comité



Q3 - Pertinence des commentaires

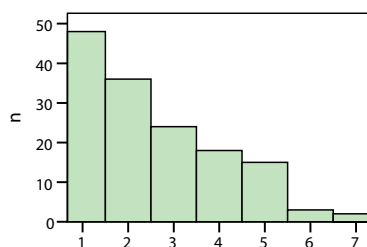


Q4 - Processus et instances d'appel

Les répondantes et répondants soulignent l'absence de communication directe avec les CÉRUL, ce qui constitue une source de frustration considérable. Les échanges par messages écrits, pour répondre aux questions ou aux précisions, alourdissent et ralentissent inutilement le processus de demande et d'approbation; la communication directe et de vive voix durant l'évaluation du projet permettrait d'apporter plus facilement les éclaircissements nécessaires. Plusieurs signalent que certaines demandes de précision et certaines modifications demandées par les CÉRUL ne sont pas d'ordre éthique, mais portent plutôt sur la méthodologie du projet. Les participantes et participants soulignent que les projets ont été évalués par des comités de pairs des organismes subventionnaires et, de ce fait, sont déjà approuvés scientifiquement. Certaines demandes des CÉRUL sont considérées comme intrusives et inappropriées. Plusieurs estiment que l'attitude du comité est non coopérative, non aidante, fermée au dialogue et imperméable aux arguments. Bref, le ton utilisé est fréquemment perçu comme trop autoritaire. En ce qui concerne la procédure d'appel, de nombreux participantes et participants ne semblent pas la connaître.

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION QUANT AUX EXIGENCES DES CÉRUL À LA SUITE DE L'ÉVALUATION DE LA DEMANDE?

Le niveau de satisfaction moyen des 147 répondants est bas, soit de 2,5.

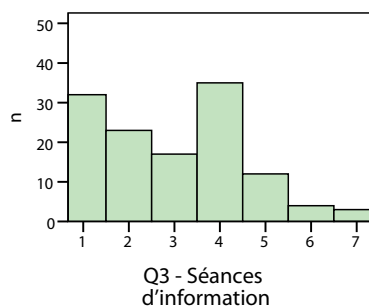
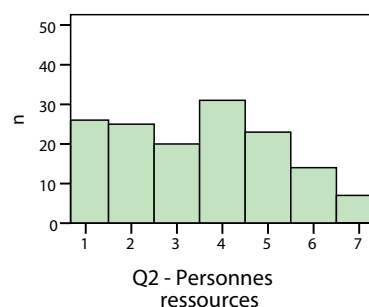
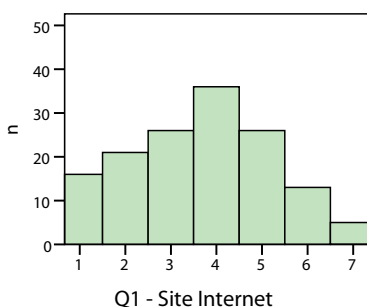


À la suite de l'évaluation de la demande

Les répondantes et répondants critiquent surtout l'approche excessivement tatillonne du comité et soulignent que les demandes de précisions dépassent largement le cadre éthique. D'autres ont l'impression que les modifications demandées reposent surtout sur des préoccupations juridiques. En conséquence, certains collègues préfèrent, en particulier dans le cas des projets de recherche conjoints, soumettre leur demande à d'autres institutions où les comités d'éthique semblent être plus souples (même s'ils sont soumis aux mêmes normes juridiques et éthiques!).

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION QUANT AUX RESSOURCES ET AU SUPPORT QUE LES CÉRUL FOURNISSENT AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS AU NIVEAU 1) DU SITE INTERNET; 2) DES PERSONNES RESSOURCES; ET 3) DES SÉANCES D'INFORMATION?

Le niveau de satisfaction des répondantes et répondants est moyen pour la première question (Q1 : 3,7) et plutôt bas pour les deux autres (Q2 : 3,5; Q3 : 3,0). À noter que le taux de réponse pour la Question 3 est plus faible que pour les autres (n=126).



Même si les répondantes et répondants soulignent le dévouement des personnes travaillant aux CÉRUL, elles et ils déplorent l'absence récurrente de soutien et d'information et toutes et tous sont quasi unanimes quant à l'insuffisance des ressources attribuées à cette instance. En ce qui concerne le site Internet des CÉRUL, plusieurs signalent qu'il n'est pas convivial, ni à jour. Quant aux séances d'information, les répondantes et répondants ne semblent pas les connaître et ils indiquent qu'elles sont soit inexistantes ou mal publicisées auprès des professeures et professeurs.

CONCLUSION

Les résultats de ce sondage indiquent clairement que les professeures et professeurs ne sont pas du tout satisfaits du fonctionnement des CÉRUL. La lenteur du processus d'évaluation d'un projet demeure l'obstacle principal. De plus, ces résultats permettent d'identifier d'autres difficultés telles la lourdeur et la rigidité du formulaire de demande; les interactions entre les professeures et professeurs et les membres des CÉRUL; la difficulté à répondre

ou à clarifier les questions soulevées lors de l'évaluation, d'autant plus si ces demandes de précision ou de modification ne touchent pas l'éthique, mais plutôt la méthodologie de la recherche.

Malgré cette insatisfaction en grande partie justifiée, le sondage illustre également que les professeures et professeurs ne sont pas tous au fait des enjeux et des applications de l'éthique de la recherche. Il importe de faire le point sur ce sujet. En somme, le fait qu'un projet soit évalué (et approuvé) scientifiquement n'est pas un gage de son adéquation avec les règles éthiques. Les organismes de subvention n'évaluent pas cette adéquation; ils ne le demandent pas à leurs experts, mais laissent justement cette procédure aux bons soins des institutions d'attache des professeures et professeurs. Une proposition revenue à quelques reprises dans les commentaires voudrait que les fonds soient débloqués (même partiellement) dans l'attente de l'approbation finale du projet afin de permettre le commencement des travaux préparatoires et le recrutement des participantes et participants. La deuxième partie de cette proposition va à l'encontre des règles en vigueur. En effet, le recrutement ne peut pas commencer avant l'approbation éthique, ce qui est parfaitement logique, puisque c'est, entre autres, la procédure de recrutement et les outils de recherche qui sont évalués par les CÉRUL. Par contre, la première partie de la proposition est déjà réalité : sous certaines conditions, les fonds peuvent être débloqués (en totalité!) pour élaborer des outils de recherche ou pour tester un outil (si c'est prévu dans le protocole de recherche). Mais si les professeures et professeurs sont mal renseignés sur les enjeux et sur les procédures, c'est peut-être justement le résultat d'une importante lacune dans la formation et l'information de la part des CÉRUL.

Souhaitons que ce sondage, et les recommandations ci-dessous, permettent un plus grand dialogue entre professeures et professeurs et les CÉRUL et précisons que le résultat d'efforts en ce sens peut déjà se voir par la mise en place d'une « voie rapide » (cf. recommandation 4) souvent mentionnée dans les commentaires des professeures et professeurs.

RECOMMANDATIONS :

- 1- Une personne-ressource devrait être disponible afin de revoir les demandes avant leur évaluation par les CÉRUL; ceci permettrait de régler des points mineurs et réduirait les délais (dus aux révisions mineures). Dans un même ordre d'idées, cette personne-ressource pourrait répondre aux questions soit par téléphone ou par courrier électronique.
- 2- Le site Internet des CÉRUL devrait être mis à jour dans une forme plus dynamique et conviviale.
- 3- Les CÉRUL pourraient produire des documents types et mettre à jour ceux qui sont disponibles sur le site Internet (afin de réduire les problèmes de mise en forme).

L'obstacle principal est la lenteur du processus d'évaluation

4- Une « voie rapide » devrait être créée pour des projets comportant des approches et outils approuvés auparavant par les CÉRUL ou lorsque les risques sont nuls ou minimaux. Une telle procédure est désormais à l'essai à la Faculté des sciences sociales, mais seulement pour les projets soumis au CÉRUL plurifacultaire.

5- Les CÉRUL devraient jouer un rôle d'aidant plutôt que celui de juge et partie. En ce sens, ils pourraient mieux informer les professeurs et professeures quant à leurs droits et obligations à propos des procédures pour s'y conformer.

6- Des ressources supplémentaires devraient être accordées aux CÉRUL afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches efficacement.

En cas de difficultés avec un projet soumis à votre CÉRUL concerné, nous vous recommandons de communiquer avec la présidente ou le président du comité. Les coordonnées se trouvent sur le site Internet à l'adresse: <http://www.cerul.ulaval.ca/index.html>. Il existe aussi une procédure d'appel bien décrite disponible également sur le site des CÉRUL.

Remerciements aux membres du Comité ad hoc sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains pour leur collaboration à ce *SPULTIN*.

Sylvain-G. Bourgoin (Microbiologie-infectiologie et immunologie);

Denis R. Joannis (Médecine sociale et préventive);

John G. Kingma (Médecine)

Marie J. Lachance (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

Jacques J. Tremblay (Obstétrique et gynécologie).

Les CÉRUL devraient jouer un rôle d'aidant plutôt que celui de juge et partie

Le *SPULTIN* est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Yves Lacouture, PRÉSIDENT
 Marcel R. Boulay, TRÉSORIER
 Margot Kaszap, SECRÉTAIRE
 John G. Kingma, VICE-PRÉSIDENT
 Yvan R. Leanza, VICE-PRÉSIDENT

ADJOINTES ADMINISTRATIVES

Lucie Blouin
 Josée Desgagné
 Lucie Hudon

Montage et mise en page: Lucie Blouin

Le SPUL

Plus de 35 ans de collégialité, de solidarité et d'équité

Pavillon Alphonse-Desjardins
 2325, rue de l'Université, bureau 3339
 Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2955

Télécopieur : 418 656-5377

Courriel : spul@spul.ulaval.ca

Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.